



AVIS PUBLIC

RELATIF À LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Avis public est par la présente donné par la soussignée conformément à l'article 956 du Code municipal, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Labelle sera tenue à l'endroit ordinaire des séances du conseil à 19 h le 12 décembre 2023 pour l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2024 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025 et 2026.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ à Labelle, ce 27^e jour de novembre 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Claire Coulombe